

# Le GAD

(Groupe d'Appui Départemental de la Manche)

L'INSTRUCTION DU  
19 DÉCEMBRE 2014

L'instruction ministérielle du 19 décembre 2014, relative au PEDT indique le rôle de chacun des services de l'Etat et précise les modalités d'accompagnement des collectivités territoriales. Dans ce cadre, un groupe d'appui départemental est mis en place par le Préfet et la DSDEN avec le concours de la CAF, de la MSA, du Conseil Général notamment. Son rôle est d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans l'élaboration du PEDT. Le GAD définit en amont les principes qu'il souhaite appliquer lors de l'accompagnement puis de la validation des PEDT. Il veille notamment à la définition des critères de qualité qui ouvrent droit à l'expérimentation de desserrement des taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre d'un PEDT.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES PEDT DANS LA MANCHE

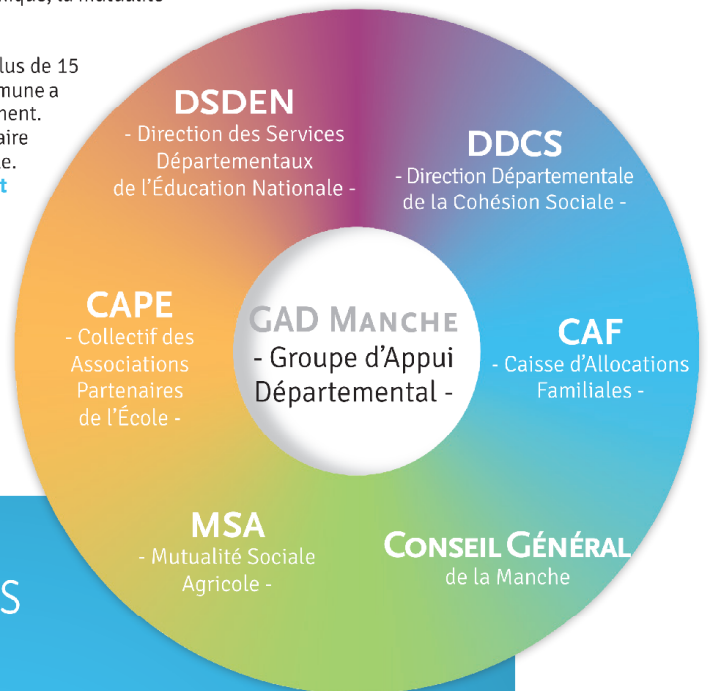
Cette instance, créée par la réforme en 2013, s'appuie sur des pratiques partenariales éprouvées depuis 1998 dans le département de la Manche. En effet, la DDCS a œuvré pour créer un rapprochement entre le groupe d'appui départemental (GAD) et les membres du comité de pilotage PESL (la caisse d'allocations familiales, le conseil général, la direction départementale de la cohésion sociale, l'inspection académique, la mutualité sociale agricole), plus le collectif des associations partenaires de l'école.

Ces institutions ont une culture commune, des habitudes de travail partagées depuis plus de 15 ans dans l'accompagnement des politiques éducatives des territoires. Cette volonté commune a permis de voir émerger des projets éducatifs locaux (PEL) sur la quasi-totalité du département. Depuis 2012, ces institutions partenaires conduisent une expérimentation visant à faire évoluer les PEL vers une meilleure prise en compte globale de l'enfant et de sa famille.

**Cette expérimentation, en cours auprès de certains territoires, s'institue le projet éducatif social local (PESL).**

## UN GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

Forts de cette méthode globale et individualisée d'accompagnement mise en œuvre dans le cadre des PEL et des PESL, les membres du GAD ont proposé aux territoires en décembre 2013, une fiche de « repères méthodologiques pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un projet éducatif territorial » élaborée par la DDCS et validée par l'IA-DASEN.



## CRITÈRES QUALITÉ À PRENDRE EN COMPTE LORS DE L'ÉLABORATION DU PEDT

- 1. Accès aux activités :** participation du plus grand nombre (proximité, transport, gratuité), dont la prise en compte des enfants reconnus en situation de handicap
- 2. Qualité des contenus et prise en compte de l'articulation avec la classe** (intensité cognitive, motrice, équilibre et répartition des activités)
- 3. Elaboration et suivi concerté** (le partenariat est envisagé comme moyen au service de la qualité du PEDT et comme objectif de celui-ci)
- 4. Qualité des intervenants**
- 5. Coordination du projet** (portage, pilotage)
- 6. Qualité des aménagements et des locaux** mis à disposition
- 7. Pertinence du territoire**
- 8. Formation des différents acteurs et initiateurs**
- 9. Présence d'éléments d'évaluation** liés aux précédents items et réponse aux besoins des usagers et acteurs